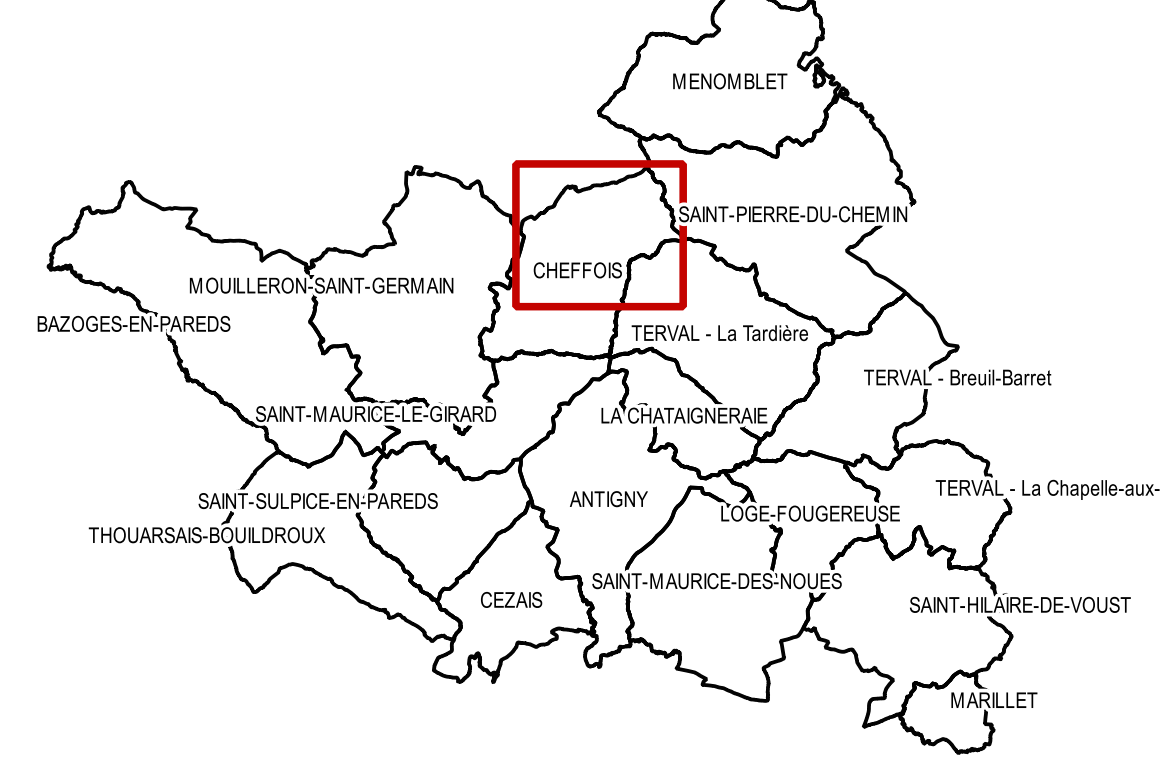


REGLEMENT GRAPHIQUE

CHEFFOIS - NORD



Prescrit le 31 janvier 2018
 Arrêté le 16 mars 2023
 Approuvé le ...

Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président Valentin JOSSE



LEGENDE

- Bâti dur
 - Bâti léger
 - ▭ Parcelle
 - ▭ limites communales
- Zonage**
- U : Zones urbaines mixtes
 - UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - UE : Zones urbaines à dominante économique
 - AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
 - AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
 - A : Zones agricoles
 - N : Zones naturelles et forestières
 - Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
 - NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
 - NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
 - NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
 - NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
 - NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
 - NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'attraction sociale (STECAL)
 - NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)
- Éléments de patrimoine (L151-19 CU)**
- ▲ Éléments de petit patrimoine (maisons)
 - ▲ Éléments de patrimoine
 - ◆ Immeubles remarquables
 - ◆ Sites Bâti Remarquables protégés
 - ◆ Espaces publics remarquables (venelles)
- Éléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)**
- Zones humides protégées
 - Arbres remarquables protégés
 - Alignements d'arbres protégés
 - Haies remarquables protégées
 - Boisements remarquables protégés
 - Chemins creux protégés
- Autres prescriptions**
- ★ Bâtimens susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
 - Linéaires commerciaux (L151-14 CU)
 - Secteurs couverts par DAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
 - Secteurs couverts par DAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales
 - Secteurs couverts par DAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
 - Secteurs couverts par DAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales
 - Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-24 CU)
 - PPRI La Vendée - zone bleue
 - PPRI La Vendée - zone rouge
- 0 250 500 m
Echelle 1:5000
Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Motif	Bénéficiaire	Surf. (m²)
CHEFFOIS	23	Extension cimetière	Commune	1550

